



PREFECTURE DE L'EURE

ARRÊTÉ N° CAB – RE – 2015 – 54 ACCORDANT UNE RÉCOMPENSE POUR ACTES DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

LE PRÉFET DE L'EURE

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ; relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Considérant les faits suivants :

Le 23 novembre 2013, les sapeurs-pompiers de plusieurs centres d'incendie et de secours, Brionne, Pont-Authou et Bernay, sont engagés lors d'un important feu d'appartement dans l'immeuble « Les Violettes » sis rue Guy de Maupassant à Brionne.

Lorsqu'ils se présentent sur les lieux vers 4 heures 30 minutes, les sapeurs-pompiers doivent faire face à un violent feu d'appartement au deuxième étage d'un bâtiment de quatre étages avec un risque très important de propagation aux étages supérieurs. Une personne était défenestrée et de nombreux résidents étaient aux fenêtres. Les actions de reconnaissance, de sauvetage, de mise en sécurité et d'attaque ont été menées simultanément avec sang froid et courage. Plusieurs intervenants ont eu, de façon évidente, une action déterminante sur l'évolution du sinistre et la limitation du nombre de victimes malgré le décès de l'une d'elles.

Parmi tous les personnels, certains d'entre eux pour leur comportement particulièrement exemplaire méritent d'être mis à l'honneur.

Le binôme d'attaque du fourgon pompe tonne (FPT) du centre d'incendie et de secours (CIS) de Brionne, composé du caporal-chef Nicolas BRUN et du sapeur de 1^{ère} classe Jean-Baptiste MEZERETTE, a attaqué le feu avec détermination par la cage d'escalier enfumée et découvert une victime inanimée. Puis le binôme d'attaque du FPT du CIS Pont-Authou, composé du caporal Loïc HEUTTE et du sapeur de 1^{ère} classe Marc-Antoine LESUEUR, a procédé à l'ascension de la façade opposée à l'incendie à l'aide de l'échelle à crochets.

Considérant que la maîtrise, le courage et la réactivité dont ont fait preuve le caporal Loïc HEUTTE, le caporal-chef Nicolas BRUN et les sapeurs de 1^{ère} classe Jean-Baptiste MEZERETTE et Marc-Antoine LESUEUR méritent d'être soulignés.

Sur proposition de madame la directrice de Cabinet du préfet.

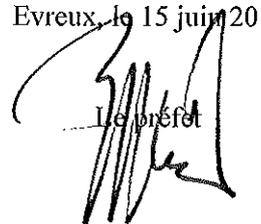
ARRÊTE

Article 1er : La mention honorable pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Loïc HEUTTE, caporal au Centre d'Incendie et de Secours de Pont-Authou,
- Nicolas BRUN, caporal-chef au Centre d'Incendie et de Secours de Brionne,
- Jean-Baptiste MEZERETTE, sapeur de 1^{ère} classe au Centre d'Incendie et de Secours de Brionne,
- Marc-Antoine LESUEUR, sapeur de 1^{ère} classe au Centre d'Incendie et de Secours de Pont-Authou

Article 2 : Madame la directrice de cabinet du préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 15 juin 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'René Bidal', written over a horizontal line.

Le préfet

René BIDAL